

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Frédéric Haenni et consorts demandant au Conseil d'Etat l'organisation d'une large réflexion ou d'une table ronde des différents départements et des milieux concernés visant à faire un bilan de la situation en matière de lutte contre la consommation d'alcool fort par les jeunes et à l'améliorer tout en évitant des mesures inadéquates et peu ciblées

Rappel du postulat

Développement

La situation politique sur ce sujet de société nourrit les conversations dans le public. Elle nécessite une approche globale de la situation, qui intègre dans la réflexion les trois piliers indissociables d'une amélioration de la situation à savoir :

- Une intensification de la prévention.*
- Une extension et intensification de la formation aux différents acteurs de la chaîne de vente et de distribution.*
- Et dans le cadre de la répression, une réflexion sur la remise d'alcool à des jeunes par des adultes "hors du cercle familial" (loi bernoise).*

Ce sujet ayant généré de nombreuses interventions parlementaires, nous vous demandons le renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat.

Frédéric Haenni, Vallamand, le 16 juin 2009

Réponse

1. Préambule

Ce postulat a fait l'objet d'un rapport intermédiaire déposé au Grand Conseil en juin 2010, lequel a accepté un délai de réponse à fin 2010.

Le Conseil d'Etat souligne que le déploiement du 2ème axe (Information et Prévention) du plan cantonal d'action alcool ou PAct-Alcool 2007-2012 (en annexe) propose déjà une meilleure coordination et un suivi des mesures de prévention de la consommation à risque d'alcool. Cette approche est en cohérence avec les mesures préconisées par le Programme National Alcool 2008-2012. Les premiers efforts se sont concentrés sur la réalisation d'un inventaire complet des multiples actions déjà déployées et des organismes intervenant dans ce domaine afin de bâtir sur l'existant. Ce travail a permis de déterminer les mesures qui devront être prises ces trois prochaines années. C'est dans ce cadre que s'est tenue une première plateforme vaudoise des professionnels intéressés par cette problématique en mars 2010.

Néanmoins, pour répondre à ce postulat, le Département de la santé et de l'action sociale, en

collaboration avec le Département de l'économie, a organisé une matinée de réflexion le 28 juin 2010 en invitant les services de l'Etat, des représentants des communes vaudoises, les groupes politiques représentés au Grand Conseil, les organismes professionnels représentant le patronat dans les branches de l'hôtellerie-restauration et de la grande distribution, les milieux de la nuit et les institutions du domaine de la prévention (le programme de la matinée et la liste complète des personnes conviées et de leurs affiliations figurent en annexe).

La réponse synthétise les avis des participants et les solutions proposées ainsi que la conclusion de la table ronde par les deux chefs de département.

2. Rapport du Conseil d'Etat

2.1 Synthèse des avis exprimés lors de la matinée de réflexion

Les participants ont relevé unanimement la nécessité d'agir face au problème de consommation excessive d'alcool chez les jeunes. Si le postulat cible spécifiquement une surconsommation d'alcool fort, les milieux de la prévention soulignent cependant que la consommation excessive de boissons fermentées, telle la bière, a les mêmes effets délétères.

Au vu de la complexité du problème, la nécessité d'agir de plusieurs manières est rappelée. Les différents participants vont débattre des pistes de solutions : que ce soient des mesures structurelles (restriction d'horaire, augmentation de prix) ou comportementales (responsabilisation des parents) ou même l'objectif de certaines mesures comme les achats-test (à but de formation ou avec sanction en cas de vente à des mineurs ?).

Plusieurs pistes sont évoquées et suscitent des débats :

- Instauration de couvre-feux pour les jeunes ;
- Interdiction de consommation d'alcool dans certains lieux, à certaines heures ;
- Interdiction générale de consommer de l'alcool sur la voie publique ;
- Sensibilisation et responsabilité des consommateurs adultes y compris les parents envers les jeunes ;
- Renforcement de la capacité parentale d'agir ;
- Intensification des démarches de prévention dans le domaine scolaire ;
- Sanction financière sur les parents lors d'alcoolisation massive avec hospitalisation ;
- Nécessité d'agir tôt pour éviter des risques accrus de dépendances à l'âge adulte ;
- Formation également des petits distributeurs d'alcool (petites épiceries par ex.).

Au vu de la complexité de la problématique et des solutions à apporter, il est proposé que tous les éléments de réflexion évoqués lors de cette matinée soient repris dans le cadre du développement en cours des mesures de lutte contre la consommation excessive du PAct-Alcool 2007-2012. Pour rappel ces mesures sont élaborées par différents professionnels issus aussi bien de la police (canton, communes, commerce) que des milieux de la restauration (Gastrovaud par ex.), des milieux festifs (Pool " Lausanne La Nuit ", Trade Club,...), des Associations de jeunesse ou encore des travailleurs sociaux par exemple. Ces groupes de travail sont à la base de l'opérationnalisation de l'axe Information et prévention du Plan cantonal d'action alcool, dont la mise en œuvre est prévue sur trois ans (2010-2012) (Plan opérationnel en annexe). En 2010 sont en cours de développement des mesures concernant : la prévention en milieu scolaire, les actions lors de fêtes informelles (promotions, botellónes), la création d'une charte par les professionnels du milieu de la nuit, une réflexion sur l'application des achats-test et leurs découlements, une réflexion sur la formation des petits distributeurs d'alcool à l'instar de celle dispensée par GastroVaud et les grands distributeurs ou encore des démarches de sensibilisation auprès des parents.

Lors de la prochaine plateforme vaudoise alcool ou PlaVA (plateforme regroupant des professionnels intéressés par cette problématique), qui se tiendra courant janvier 2011, une présentation sera faite de l'état d'avancement des différentes mesures. Ce sera également l'occasion pour les professionnels ou partenaires non inclus dans les groupes de travail de s'exprimer sur les mesures envisagées.

2.2 Conclusions de la matinée de réflexion

Les conclusions qui se dégagent de cette matinée de réflexion sont les suivantes :

- Seul un ensemble de mesures permettra d'avoir un meilleur positionnement des autorités et de la société face à l'alcoolisme notamment chez les jeunes ;
- L'octroi d'une patente de vente ne devrait être accordée qu'à condition de suivre une formation sur cette problématique ;
- La responsabilité sociétale face à cette problématique doit être davantage prise en compte ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des parents en cas de difficultés sont importants ;
- L'alcool ne doit pas être considéré comme un produit banal ;
- Une réflexion doit être menée au sujet de l'accessibilité à l'alcool ;
- Une intensification des actions de prévention en milieu scolaire est nécessaire.

Préavis du Conseil d'Etat

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil :

- de prendre acte du présent rapport sur le postulat Frédéric Haenni et consorts demandant au Conseil d'Etat l'organisation d'une large réflexion ou d'une table ronde des différents départements et des milieux concernés visant à faire un bilan de la situation en matière de lutte contre la consommation d'alcool fort par les jeunes et à l'améliorer tout en évitant des mesures inadéquates et peu ciblées ;
- de prendre acte que la réflexion et le développement de mesures se poursuivent dans le cadre du déploiement du 2ème axe (Information et prévention) du Plan cantonal d'action alcool ou PAct-Alcool 2007-2012.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 décembre 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean